AH – CMH – CPH – INPH – SNAM-HP

Communiqué du 1^{er} septembre 2013

Bilan et évaluation du fonctionnement des pôles

Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a donc refusé que soient consultées directement les organisations syndicales de praticiens hospitaliers sur le bilan et l'évaluation du fonctionnement des pôles dans les établissements publics de santé, dans le cadre du suivi du rapport Couty. Un sujet qui pourtant concerne au premier chef les praticiens de terrain.

Elles n'ont pas non plus été associées au travail préalable et à l'élaboration des questionnaires servant de base à l'évaluation des pôles.

En conséquence, les 5 intersyndicales de praticiens hospitaliers ont décidé unanimement de ne pas répondre à la demande d'audition de la mission confiée par la Ministre aux conférences institutionnelles en raison de l'exclusion, *de facto*, des syndicats représentatifs des praticiens hospitaliers.

Sur une question aussi importante pour l'avenir de l'hôpital et des professionnels, les organisations syndicales représentatives de la communauté médicale ne peuvent accepter cette méconnaissance de la place et du rôle des syndicats qui prive le dialogue social d'un véritable débat.

L'appréciation impartiale et sereine des différences de position entre représentants institutionnels et représentants professionnels, quelle qu'en soit l'importance, exige que soient organisées des consultations ou des concertations se déroulant de façon indépendante.

Les organisations syndicales vont elles-mêmes recueillir directement l'opinion des PH sur l'utilité et le fonctionnement des pôles.

- Avenir Hospitalier
- Coordination Médicale Hospitalière
- Confédération des Praticiens des Hôpitaux
- Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers
- Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes et Biologistes des Hôpitaux Publics